

# Nos actions en France



© Katerina Illiesva

En France :

➤ Fin 2019, **367 000 enfants et jeunes** de moins de 21 ans bénéficiaient d'une mesure de l'aide Sociale à l'Enfance, soit une augmentation de **3,4 %** par rapport à 2018.

Parmi eux :

- **53 %** faisaient l'objet d'une mesure de placement ;
- **47 %** faisaient l'objet d'actions éducatives exercées en milieu familial.<sup>1</sup>

➤ Entre mars et avril 2020, **50 %** d'augmentation du nombre d'hospitalisations des enfants de 0 à 5 ans pour des violences physiques.<sup>2</sup>

➤ En avril 2020<sup>3</sup> :

**20 %** d'appels en plus au 119, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (une hausse qui se poursuit avec **25 %** d'appels supplémentaires entre mai et novembre) ;  
**60 %** de signalements urgents en plus.

➤ **165 000 enfants** seraient victimes de violences sexuelles chaque année.<sup>4</sup>

➤ En novembre 2020, **1 Français sur 10** déclare avoir été victime d'inceste.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> DREES, 2020

<sup>2</sup> Le Monde, décembre 2020

<sup>3</sup> Europe 1, novembre 2020

<sup>4</sup> Association Mémoire traumatique et victimologie, septembre 2019

<sup>5</sup> Ipsos, janvier 2021

# Près de **1 000** enfants et jeunes accueillis ou accompagnés en France au 31/12/2020

- > **818** en villages d'enfants SOS  
(durée moyenne d'accueil : 5,4 ans)
- > **30** dans les SAFI (services d'accueil familial immédiat)
- > **46** à la Maison Claire Morandat
- > **61** avec les PRF (programmes de Renforcement des Familles)
- > **51** bénéficiaires de la politique d'accompagnement des jeunes majeurs

## Admissions en 2020

- > **149** en villages d'enfants SOS
- > **50** en Safi
- > **20 en accueil et 11 en service de suite** à la Maison Claire Morandat
- > **77** en PRF

## > LA VIE D'UNE FRATRIE EN VILLAGE D'ENFANTS SOS

Depuis 65 ans, SOS Villages d'Enfants offre un accueil de type familial aux frères et sœurs en danger dans leur famille, au niveau de leur sécurité, de leur morale et de leur éducation, aboutissant à leur placement. L'association met tout en œuvre pour répondre à leurs besoins fondamentaux, dont celui de sécurité affective, à travers un accompagnement au quotidien par une mère ou un père SOS. Derrière ces mots, il y a des enfants qui passeront le plus souvent de longues années dans des villages SOS qu'ils n'oublieront pas, auprès de femmes et d'hommes avec qui ils garderont souvent des contacts profonds. Tout au long de 2020, dans les maisons familiales des villages d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha, Besse-sur-Issole, Busigny, Calais, Carros, Châteaudun, Digne-les-Bains, Gémozac, Jarville, Le Lion-d'Angers, Marange, Marly, Marseille, Neuville, Persan, Plaisir, Sainte-Luce-sur-Loire, des enfants ont vécu des vies d'enfants et des jeunes ont cheminé vers l'autonomie à la Maison Claire Morandat. Pour tous les enfants et jeunes accueillis, tout commence avant leur arrivée par une rencontre, préparée suivant un protocole éprouvé. Les enfants viennent une première

fois au village SOS qui est susceptible de les accueillir pour se familiariser avec les lieux et faire connaissance avec les femmes et les hommes qu'ils y côtoieront. Il s'agit d'étapes très importantes pour tous.

Lorsque, enfin, ils arrivent au village d'enfants SOS pour s'y installer avec leurs frères et sœurs, non seulement la mère (ou le père) SOS et l'aide familial(e), mais aussi toute l'équipe du village sont prêts pour les accueillir. Le premier jour, et seulement le premier jour, le ou les parents de la fratrie visitent la maison familiale, afin de connaître le cadre de vie de leurs enfants. Gagner l'adhésion des parents est très important pour le projet de chaque enfant et c'est un long travail, avec des étapes cruciales, dont celle de l'arrivée des enfants.

Pour chaque enfant, un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) est développé. Il est suivi régulièrement et permet de l'accompagner dans sa reconstruction. Peu à peu, les enfants apprennent à connaître chaque professionnel, mère SOS, aide familiale, éducateur, psychologue, animateur...

Toujours soutenus par l'équipe du village d'enfants SOS, ils apprennent qui ils sont, à accepter leurs parents tels qu'ils sont, à s'attacher à leur vie avec leurs frères et sœurs, et à avancer vers les adultes qu'ils seront. Tout est mis en œuvre pour que ces frères et sœurs aient une

vraie vie d'enfant avec les apprentissages, mais aussi la légèreté et l'insouciance qui la caractérisent avec, à tout moment, la disponibilité et la confiance des membres de l'équipe du village d'enfants SOS.

Au fil des années, des dispositifs complémentaires sont venus compléter et diversifier les actions que l'association mène en France pour toujours mieux protéger les enfants. C'est ainsi que sont apparus au sein de l'association des structures d'accueil immédiat, des accompagnements d'enfants restant au domicile de leur famille dans le cadre de programmes de renforcement des familles ou de délégations de référence, symboles même de la grande confiance que les départements accordent à l'association. Tout ceci sans oublier les programmes mis en place à l'attention des adolescents et des jeunes majeurs pour les aider à s'insérer dans la société et les soutenir dans un contexte national socio-économique d'autant plus difficile.

À tous les niveaux, nos équipes adoptent une posture respectueuse des droits et de la parole de l'enfant et des jeunes, et posent un regard positif et confiant sur leur avenir. Ces fondamentaux irriguent tous nos projets, et au rythme où SOS Villages d'Enfants grandit, les équipes veillent à les conserver précieusement et les faire vivre.

L'année 2020 a été marquée par un fort développement, ce qui a permis à SOS Villages d'Enfants de confirmer sa capacité à innover, tout en restant fidèle à ses valeurs intrinsèques. Les départements intègrent de plus en plus le besoin de structures capables de rendre effectif le droit à l'accueil conjoint des fratries, tel que réaffirmé dans la Stratégie Protection de l'Enfance en 2019.

Au fil des années, la confiance dans la pertinence et la légitimité de notre modèle se renforce. Le confinement a par exemple plus que jamais replacé la nécessité d'une figure d'attachement pour répondre au premier besoin de l'enfant : le méta besoin de sécurité, et en particulier le besoin affectif et relationnel.

## > UN NOUVEAU VILLAGE D'ENFANTS SOS ET DE NOUVELLES STRUCTURES AU SEIN DES VILLAGES D'ENFANTS SOS EXISTANTS

### Var

#### **24 février : ouverture du village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole**

Le nouveau village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole a ouvert ses portes le 24 février 2020 autour de l'accueil de 9 enfants issus de 3 fratries, âgés de 8 mois à 7 ans. Il s'agit du 17<sup>e</sup> village d'enfants SOS en France.

Le village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole comporte 9 maisons familiales qui bénéficient toutes d'un espace extérieur. Il offre 40 places pour des fratries de 0 à 21 ans. Chaque maison familiale accueille ainsi 4 à 5 enfants. Il comprend également une Maison des familles, destinée à accueillir les visites de parents ou d'autres membres de la famille des enfants et des jeunes, selon les modalités décidées par le juge ou les services de l'aide sociale à l'enfance. L'établissement intègre également un Service d'Accueil Familial Immédiat en capacité d'offrir un accueil d'urgence et temporaire à 5 enfants, ainsi qu'un Espace de Transition permettant un accès progressif à l'autonomie pour 5 jeunes, de leurs 16 ans à leur majorité, ou jusqu'à leurs 21 ans. La maison commune, quant à elle, abrite une salle d'activités collective et un espace pour les adolescents, des salles de réunion, des locaux administratifs et techniques.

### Charente-Maritime

#### **Extension du village d'enfants SOS de Gémozac**

Le village d'enfants SOS de Gémozac a été inauguré en 2019. En 2020, a été décidée la création de deux nouvelles maisons familiales. Les travaux d'extension ont pu démarrer en 2020. Ces deux nouvelles maisons familiales permettront d'accueillir et protéger 9 enfants en danger, en Charente-Maritime, dès l'été 2021.



## Nord

### Ouverture de 2 SAFI (Service d'Accueil Familial Immédiat)

Ces deux services sont destinés à l'accueil temporaire d'enfants en danger immédiat. Ils offrent à l'équipe un temps d'observation et d'évaluation pour que les professionnels du village d'enfants SOS puissent, à terme, préconiser une orientation des enfants qui sont accueillis. Ils sont intégrés à deux villages d'enfants SOS existants : à Marly-lez-Valenciennes et Neuville-Saint-Rémy.

#### 15 septembre : ouverture du SAFI à Marly-lez-Valenciennes

D'abord installé dans un logement du village d'enfants SOS, réaménagé pour accueillir les enfants dans un cadre familial et chaleureux, il a déménagé mi-décembre dans une maison dédiée, acquise au cœur du village d'enfants SOS de Marly.

Dès son ouverture, une fratrie de 4 enfants, 2 garçons et 2 filles âgés de 16 mois à 6 ans, a pu y être accueillie et l'équipe du SAFI (trois aides familiaux et une éducatrice de jeunes enfants) y est très engagée. Chacun a participé en amont à la construction du projet et à l'aménagement de la maison avant de s'occuper des enfants qui sont accueillis désormais dans cette nouvelle structure.

#### 1<sup>er</sup> juillet : ouverture d'un SAFI à Neuville-Saint-Rémy

Il a été installé dans une maison louée dans la ville de Cambrai, non loin du village d'enfants SOS. L'équipe du village d'enfants a sélectionné cet espace adapté pendant le confinement et a ensuite procédé à son aménagement.

Dès son ouverture, c'est une fratrie de 4 enfants, 3 garçons et 1 fille âgés de 4 à 13 ans, qui a pu être accueillie. L'équipe du Safi comprend 3 aides familiales et un éducateur spécialisé, qui sont en majorité des membres de l'équipe existante du village d'enfants SOS et qui se sont portés volontaires pour rejoindre ce nouveau dispositif.



À l'instar des autres maisons familiales de l'association, ces maisons sont un lieu d'apaisement pour les enfants qui seront au quotidien entourés et accompagnés par des aides familiaux, en attendant l'approfondissement de l'évaluation de leur situation.

## > LES FUTURS VILLAGES D'ENFANTS SOS

### Yvelines

#### Un 3<sup>ème</sup> village d'enfants SOS en Île-de-France

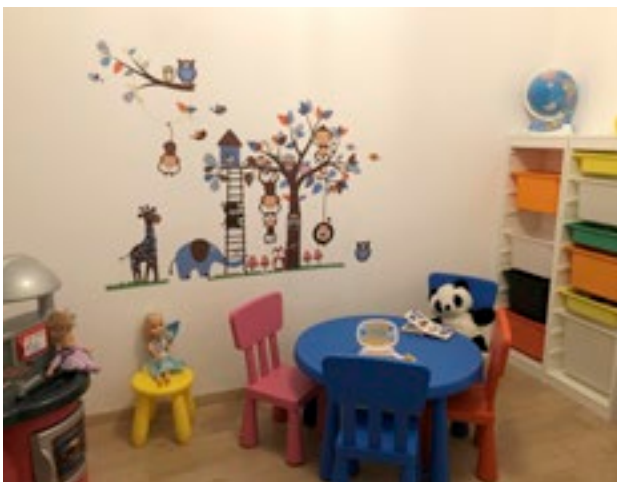
À la demande conjointe des conseils départementaux des Yvelines (78) et des Hauts-de-Seine (92) en 2020, un nouveau village d'enfants SOS va être créé dans les Yvelines. Il pourra accueillir 45 enfants issus de ces deux départements, afin de répondre aux besoins des fratries et de leurs familles.

Par ailleurs, l'association innove avec l'ouverture d'un accueil-relais d'une capacité de 10 places, qui se situera sur la commune de Guerville, en territoire Seine-Aval. Il s'agit d'un dispositif alternatif et provisoire, destiné aux enfants accueillis dans les villages SOS qui rencontrent des difficultés fragilisant leur propre prise en charge et qui déstabilisent les équipes. L'objectif est de sécuriser l'enfant et son environnement, en permettant une mise à distance adaptée afin de préserver la qualité du lien avec les figures d'attachement et éviter leur épuisement.

### Charente-Maritime

#### Un 3<sup>ème</sup> village d'enfants SOS en Charente-Maritime

En 2020, le conseil départemental de Charente-Maritime a validé la construction d'un nouveau village d'enfants SOS à Fontcouverte, à proximité de Saintes. Il comportera 50 places et une Maison des familles. Ce village d'enfants SOS s'implantera donc à proximité de ceux de Beauvais-sur-Matha et de Gémozac, permettant de créer une vraie synergie entre les trois établissements.



## > ÉLARGISSEMENT DE NOTRE CAPACITÉ D'ACTION

Ce renforcement reflète la capacité de SOS Villages d'Enfants à adapter ses programmes et activités pour faire face aux besoins croissants en protection de l'enfance, ceux des enfants, des adolescents, des familles. Une ouverture et une innovation qui sont en adéquation avec les principes fondateurs de l'association et l'intérêt supérieur de chaque enfant et jeune.

### Nord et Pas-de-Calais

#### Davantage de mesures confiées dans le cadre des Programmes de renforcement des familles

En 2020, les deux Programmes de Renforcement des Familles mis en place dans le Nord et dans le Pas-de-Calais ont permis le suivi de 77 enfants au total. Ce chiffre est en progression, puisqu'en 2020, 12 mesures supplémentaires correspondant à des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert et d'intervention éducative à domicile pour des enfants de 0 à 3 ans nous ont été confiées par rapport à 2019, ce qui témoigne de la confiance que le département accorde à SOS Villages d'Enfants.

Cette proposition s'inscrit dans les axes prioritaires de la feuille de route départementale pour la protection de l'enfant. Elle vise à inverser le fort taux de placement des 0-3 ans.

### Nord

#### La Maison Claire Morandat

Fin 2020, 46 jeunes de 16 à 21 ans étaient accueillis à la Maison Claire Morandat (23 filles et 23 garçons), contre 37 en 2019. C'est également la Maison Claire Morandat qui assure un service de suite pour 22 jeunes (9 filles et 13 garçons) de plus de 21 ans.

Créée en 1986, la Maison Claire Morandat est conçue pour accueillir des jeunes en difficulté, venant des villages d'enfants SOS ou d'autres établissements.

L'offre de service s'organise maintenant autour de 3 dispositifs :

- Accueil, hébergement et accompagnement socio-éducatif de 40 jeunes de 16 à 19 ans, dans la continuité de l'activité historique de la Maison Claire Morandat,



Façade de la Maison Claire Morandat

accueillis dans 9 studios regroupés ou dans 31 studios situés dans l'agglomération de Valenciennes.

- Accompagnement de jeunes en insertion par le logement : 16 jeunes de 18 à 25 ans, bénéficiant d'un logement avec un bail glissant et d'un accompagnement personnalisé, pour éviter que le jeune ne soit confronté, sans plus aucun soutien, à gérer toutes les transitions en même temps, au risque d'être fragilisé, voire en danger.
- Par ailleurs, SOS Villages d'Enfants adosse à ces dispositifs une plateforme d'accompagnement à l'autonomie et à l'insertion professionnelle destinée aux jeunes de la Maison Claire Morandat, mais aussi des 4 villages d'enfants SOS du Nord, en mutualisant les moyens, et en s'appuyant sur les partenariats nationaux et sur l'expertise de la Maison Claire Morandat.

Cette plateforme comporte aussi un service de suite, concrétisation d'une volonté associative de formaliser le maintien du lien avec les jeunes après une prise en charge souvent de longue durée. Elle permet de mieux connaître leurs conditions de vie dans les mois qui suivent la sortie, de mieux identifier les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les ressources sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. Nous pourrions ainsi contribuer aussi à l'observation partagée des besoins des jeunes sortant de la protection de l'enfance, objectif évoqué dans le schéma départemental du Nord.

L'accompagnement vise à promouvoir l'autonomie des jeunes, à renforcer leur insertion sociale, culturelle et professionnelle. Leur accueil peut durer de 6 mois à plus de 3 ans. En moyenne, les jeunes passent 1,9 an à la Maison Claire Morandat et bénéficient d'un service de suite de 2,5 ans.

“

*Je vis dans un studio de la Maison Claire Morandat depuis octobre dernier. Je me suis très bien intégré et je m'y sens bien. J'aimerais faire un travail qui me permette de voyager. Mon rêve : devenir serveur dans une croisière ! Si je suis pris en BTS, ce sera Le Touquet pour ma formation complémentaire en accueil. Si je suis accepté, je devrai m'installer dans cette ville que je ne connais pas. Mais bon, je ne suis pas inquiet, parce que je sais que l'association me soutiendra et sera là pour moi si j'en ai besoin.*”

Roger  
20 ans

## > DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

En tant qu'association engagée dans une mission de protection de l'enfance, nous nous devons de répondre aux besoins fondamentaux et d'assurer l'exercice de ses droits à chaque enfant que nous accompagnons. C'est un défi quotidien, car la relation d'accueil en protection de l'enfance est unique par son intensité et le temps passé avec les enfants, mais aussi parce que pour l'enfant, gérer ses émotions, réguler ses relations et déceler les transgressions peut se révéler complexe.

Pour répondre à ce défi, notre politique de protection des enfants s'appuie sur 4 piliers – sensibiliser, prévenir, déclarer et répondre, suivre et rendre compte – autour desquels se sont déployées nos actions en 2020.



### Sensibilisation aux droits et à la protection des enfants

Dans cette phase de mise en œuvre de la politique, cette sensibilisation s'est centrée sur nos professionnels. La publication de la politique de protection des enfants (en juin 2020) a été accompagnée par des présentations dédiées, auprès de nombreux collaborateurs des établissements comme du siège.

### Prévention de toute forme de violence contre les enfants

Des actions contribuant à la prévention ont été réalisées autour de trois axes :

- Le recrutement : avec l'élaboration d'une procédure pour sécuriser plus encore le recrutement de tout nouveau salarié, bénévole ou stagiaire.
- La formation : avec la poursuite des formations aux droits de l'enfant et celles sur l'impact des violences sexuelles et leur repérage. Cette dynamique a été renforcée par le lancement de conférences de sensibilisation à la question des violences éducatives ordinaires.

- L'accompagnement des situations complexes : dans le cadre d'un partenariat avec un pédopsychiatre pour soutenir et orienter les équipes dans cet accompagnement.

### Déclaration des incidents et modalités de réponse

Avec la prise de fonction de la référente associative de protection des enfants, l'association a instauré un suivi, centralisé et en temps réel, des incidents de protection des enfants. Ce suivi a pour vocation d'accompagner les établissements dans la gestion des situations complexes et de rendre compte du respect de nos engagements, tout autant que de prévenir les risques.

Un travail collaboratif avec les directeurs et chefs de service a permis de poser les bases d'une nouvelle procédure associative de déclaration et de gestion des incidents de protection des enfants, qui sera finalisée et diffusée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### Suivi et traçabilité

Dans un 1<sup>er</sup> temps, une organisation dédiée a été mise en œuvre au siège dès le début de 2020. Au poste de référent associatif de protection des enfants se sont ajoutés des points bimensuels avec le Directeur des activités et la Directrice générale, ainsi que des réunions de la cellule nationale toutes les 6 semaines. Ces espaces de réflexion ont contribué à une analyse plus fine de certaines situations, à la validation d'outils et de procédures, ainsi qu'à l'identification d'actions correctives et préventives au niveau associatif, intégrées dans le plan d'action 2021.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, l'accent a été mis sur la production et le partage de données anonymisées sur cette question, notamment auprès des directeurs d'établissement et des instances de l'association. En outre, ces données se sont révélées précieuses pour apporter rapidement des réponses étayées aux départements qui le demandaient.

“

*Cette année 2020 a mis au cœur du débat public et des médias la question des violences faites aux femmes et aux enfants (notamment avec le confinement), et celle de l'inceste, pour laquelle la prise de conscience, tant de l'ampleur du phénomène que de ses conséquences, semble enfin devoir s'affirmer et ouvrir la voie à des changements profonds. Cette actualité nous conforte sur le bien-fondé de*

*notre politique de protection des enfants. L'expérience que nous avons acquise avec son déploiement nous prépare à contribuer, à notre niveau, à la reconnaissance de ces réalités et des enjeux qui demeurent, pour que le système de protection puisse enfin garantir à chaque enfant la mise en œuvre de solutions adaptées pour l'accompagner.*

**Sylvie Delcroix**

*Référente associative de protection des enfants*

”

## > ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

### Politique d'accompagnement des jeunes

Depuis des années, SOS Villages d'Enfants plaide et agit pour que les jeunes issus de la protection de l'enfance ne soient pas livrés brutalement à eux-mêmes à leur majorité. Il s'agit, pour l'association, d'aller au bout d'un accompagnement des jeunes, afin d'éviter de les exposer à la précarité. Ceci est d'autant plus vrai que les jeunes ne deviennent socialement et matériellement autonomes en France que vers 25 ans<sup>6</sup> et que les aides sociales de droit commun ne sont sollicitables qu'à partir de cet âge-là également.

La mission est de garantir à chaque jeune la possibilité d'un accueil ou d'un accompagnement inconditionnels, afin de sécuriser le plus possible son parcours. L'accompagnement, qui peut être de quelques mois à quelques années, se décline de manière souple, en fonction des besoins et projets du jeune.

Les axes majeurs de l'accompagnement sont la santé, l'accès aux droits, le logement, le revenu, l'insertion professionnelle, la formation, la mobilité, le réseau amical et familial, ainsi que la construction identitaire et le développement personnel.

La politique associative se décline sur 3 volets :

#### Poursuite de l'accompagnement 18-25 ans

- > Éviter les sorties sans solution, en termes de logement, de revenus et d'insertion socioprofessionnelle
- > Accompagnement modulable pour des jeunes

#### « Le Fil » 2 années suivant la sortie

- > Formalisation de la sortie et affichage de la volonté de maintien du lien
- > Suivi de 24 mois à la sortie : étude des problématiques et besoins
- > Coup de pouce de départ
- > Liens avec des projets associatifs (ENCJ, Plaidoyer...), aides associatives et implication dans la gouvernance

#### « Pause-toi » Après la fin de la prise en charge

- > Contrat de courte durée
- > Alternative ponctuelle dans l'attente d'un accès de droit commun ou autre solution
- > Dimensions accompagnement : hébergement, sociale et financière

En 2019, une coordinatrice dédiée à la politique d'accompagnement des adolescents et des jeunes a été recrutée. Ainsi, 2020 marque la première année de mise en œuvre de cette politique de façon transversale, destinée à renforcer, développer et structurer l'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient encore en villages SOS et établissements ou qu'ils en soient sortis. Au total, 100 jeunes majeurs des villages SOS et établissements et 31 jeunes qui en sont sortis ont été accompagnés cette année, avec un âge moyen à la sortie de 19,2 ans (+ 7 mois par rapport à 2019, probablement en raison de la loi « anti-sorties sèches », adoptée pendant l'état d'urgence).

## Faits et chiffres clés en 2020

- > 3 jeunes ont bénéficié d'une poursuite de l'accompagnement pour faire face à l'impact économique de la crise sanitaire ressenti à partir du 2<sup>ème</sup> semestre.
- > Le « Fil » : des questionnaires ont été complétés par 23 des 31 jeunes ayant quitté les villages d'enfants SOS et établissements dans l'année, et par une partie de ceux les ayant quittés en 2019, afin de mieux connaître leur situation et être ainsi en capacité de les soutenir en cas de besoin. Sur les 23 jeunes interrogés, 21 affirment avoir une situation de logement satisfaisante. 13 d'entre eux bénéficient d'une poursuite de l'accompagnement par l'ASE. Par ailleurs, 21 affirment également que la solution mise en place correspond à leur projet, ce qui est très positif.
- > « Pause-toi » : en 2020, ce sont 7 accompagnements « Pause-toi » qui ont été mis en place afin d'aider les jeunes ayant quitté les villages SOS depuis un certain temps pour faire face à un coup dur (perte de travail ou difficulté à en trouver un pendant le confinement, accumulation de dettes, aide aux études). En parallèle, des aides associatives ont été accordées aux adolescents et jeunes majeurs pour le permis de conduire (20), les études et la formation (7) et un coup de pouce de départ (18). 5 aides d'urgence ont également été allouées.

L'année 2020 a permis à la coordinatrice de la politique associative d'aller à la rencontre des équipes et des jeunes pour échanger autour de la politique d'accompagnement des adolescents et des jeunes majeurs. Des présentations ont été organisées pour les nouvelles équipes de direction et pour les jeunes.

<sup>6</sup> Cese, juin 2018



### **Participation des jeunes : l'Espace National de Consultation des Jeunes**

Créé en 2010, l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) est composé d'un jeune représentant élu de chaque établissement (âgé d'au moins 14 ans) et de représentants de l'association, dont la Directrice générale. Il se réunit au moins deux fois par an. Les jeunes sont élus pour un mandat de deux ans. Au cours de ces mandatures, de nombreux thèmes sont travaillés par les jeunes : les droits de l'enfant, vivre avec sa fratrie, réussir sa scolarité, accéder à l'autonomie, l'autorité parentale et la place des parents dans leur vie. Les échanges sont riches et nourris de la parole des enfants et des jeunes des établissements, notamment à travers les Espaces en Villages de Consultation des Jeunes (EVCJ) et l'Espace de Consultation de la Maison Claire Morandat, créés sur le modèle des conseils de vie sociale.

La sixième mandature (2020-2022) a vu le jour en 2020, après de nouvelles élections.

Trois thèmes ont été retenus pour cette nouvelle mandature : la violence, l'intimité et la sexualité, le droit

d'expression et la participation. L'ENCJ a souhaité également que l'approche inconditionnelle par les droits de l'enfant se développe encore dans les années à venir. L'association est très attentive à cette question, et renforce les outils et les formations qui permettent à tous les professionnels de mieux appréhender ces sujets.

Plusieurs bonnes pratiques ont été mises en place, en 2020, dans le cadre des EVCJ comme la constitution de groupes d'échanges réguliers par tranches d'âge, animés par les élus et l'animateur EVCJ ou encore la mise en place d'une « gazette village ». De nouvelles règles sont parfois retenues à partir de propositions de jeunes de l'EVCJ, comme l'âge pour obtenir un téléphone portable. Des villages d'enfants SOS ont également choisi de mettre à la disposition de l'EVCJ un budget pour mettre en œuvre des projets au profit des jeunes.